

PARIS, le 2 FEVRIER 1957

RESERVE

BRUXELLES	—	P.C.	225/32
BONN			438/45
LA HAYE		P.C.	238/45
LUXEMBOURG		IO9/II6	
ROME		P.C.	390/97

Communiquer	LON DRES	P.C. I203
	WASHINGTON	P.C. I254

La Conférence des Ministres des Affaires Etrangères qui s'est tenue à Bruxelles du 26 au 28 janvier a permis de franchir une étape décisive sur la voie du marché commun.

Malgré des réserves hollandaises, la Conférence a abouti à des solutions conformes à nos intérêts dans le domaine de l'agriculture et des instituts de la future Communauté. En revanche, la discussion du problème de l'association des pays d'outre-mer a laissé subsister d'importantes divergences qui feront l'objet de rencontres ultérieures.

1°) Agriculture.

Nous avons obtenu que le problème soit réglé de manière satisfaisante par l'instauration d'un double système de prix minima et d'une préférence de fait.

a) système de prix minima.

Pendant une première étape de 4 ans, chacun des Gouvernements fixera les prix minima tout en s'efforçant d'établir, en accord avec ses partenaires, des critères communs. ^{Si} à la fin de la deuxième étape cet effort ^{se revêt} est toujours vain, les institu-

4 FEV 1957

ans la ques-tions européennes pourront imposer/ ~~UNE~~ cours à la majorité qualifiée.
Le Conseil des Ministres de la Communauté statuera ~~UNE~~ à la majori-
té simple mais pondérée sur le régime qui s'imposera aux partenaires

b) système de préférence.

Pour accroître nos débouchés vers les pays à forte densité urbaine , nous avons obtenu que, dès la première étape, nos partenaires s'engagent par des contrats à long~~un~~ terme dont le volume le niveau moyen des dépassera les échanges des trois dernières années. Les prix seront supérieurs aux prix actuels et devront être progressivement ramenés aux prix payés par les pays importateurs à leurs propres producteurs nationaux.

c) Ces deux systèmes se ramènent don à des mesures transi-
toires dont l'application conduira à la création d'un marché agricole unique. Dès ~~leur~~ entrée en vigueur, ^{du traité} une Conférence agricole déterminera les bases et les objectifs de cette politique.

Une fois les réserves hollandaises levées, le marché ^{donc} commun offrira des perspectives favorables à notre agriculture.

2°) Questions institutionnelles.

La future communauté comprendra :

a) un Conseil des Ministres. ^{ce de communauté}

Le Conseil constituera l'instan~~ce~~ la plus important

Il prendra ses décisions soit à l'unanimité, soit à la majorité qua-
lifiée. La question de la pondération des voix a d'ailleurs présenté de grandes difficultés. La Hollande estime, en effet, que le plan de répartition des voix - 4 voix à l'Allemagne, l'Italie et la France 2 voix à la Belgique et la Hollande et 1 voix au Luxembourg - met les petits pays à la discrétion des grands.

b) une Commission européenne.

Elle disposera de pouvoirs moins importants que la haute autorité de la CECA. Elle ^{organe permanent} mettra des avis qui inspireront les

CHIFFREMENT

- 3 -

décisions du Conseil.

c) Une Assemblée européenne.

Cette Assemblée sera désignée par les Assemblées et le Parlement des pays participants. Elle pourra, éventuellement, se confondre avec les autres Assemblées européennes pour créer un Parlement européen unique.

d) Une Cour de Justice.

e) Un Conseil consultatif économique et social.

3°) Le problème des territoires d'Outre-Mer.

La solution de ce problème ^{qui} ~~reste~~ ^{ne pertent} ~~reste à résoudre~~ paraît particulièrement ardue. Nos partenaires ~~ne partent~~ ^{ne partent} qu'un médiocre intérêt à l'ouverture de ces marchés. Ils craignent, en revanche, les difficultés politiques et les charges financières que celles-ci risquent d'entraîner pour eux.

La question des investissements constitue la principale pierre d'achoppement. Nos partenaires semblent prêts à examiner, cas par cas, les investissements directement rentables. Ils sont réticents vis à vis des investissements sociaux (écoles, hôpitaux). Ils refusent de se lier par avance au financement des investissements d'infrastructure (routes, ports....).

Les Ministres des Affaires reprendront leur discussion lundi prochain 4 février. Les Chefs des Gouvernements se rencontreront vraisemblablement la semaine suivante. Ces deux réunions permettront, espère-t-on, de lever les deux dernières hypothèques que constituent les réserves hollandaises et le problème des territoires d'outre-mer./o

DEPLOMATIE p.o. LOUIS JOXE